

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC2026.00284

CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD) - Création

VU les dispositions de l'article L 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles qu'issues de l'article 88 de la loi NOTRe du 7 août 2015,
VU les dispositions de l'article 80 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT l'obligation faite aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'instaurer un Conseil Local de Développement (CLD) composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de leur périmètre.

CONSIDERANT que le conseil de développement s'organise librement.

CONSIDERANT les incompatibilités empêchant certaines personnes de devenir membres du conseil de développement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- De créer un conseil de développement pour la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » ;
- De porter à 30 le nombre de membres du conseil de développement ;
- D'organiser ce conseil de développement sur la base de quatre collèges :

Collège 1 : acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales : 8 membres ;

Collège 2 : organismes publics et assimilés (dans les domaines de santé/social, enseignement supérieur et recherche, culture, urbanisme, etc.) : 8 membres ;

Collège 3 : vie associative : 7 membres ;

Collège 4 : citoyens volontaires : 7 membres ;

AUTORISE Monsieur le Président, pour la durée du mandat, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du conseil de développement.

PRECISE qu'un budget sera alloué chaque année par la communauté, dans le cadre des arbitrages budgétaires annuels, au fonctionnement du conseil de développement.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **23 JUIL. 2026**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **23 JUIL. 2026**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtizia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00285

COMITE DE GOUVERNANCE DES FONDS D'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET A412 – Désignation de représentants de Thonon Agglomération

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU le décret n° 2024-933 du 11 octobre 2024 approuvant la convention de concession passée entre l'Etat et la société AMEDEA pour l'autoroute A412 ainsi que le cahier des charges annexé à cette convention.

CONSIDERANT que la création d'un équipement autoroutier emporte l'allocation de différents fonds destinés à accompagner les effets induits par sa construction.

CONSIDERANT qu'afin d'assurer une gestion transparente et efficace des ressources allouées par ces fonds, qu'ils soient volontaires ou réglementaires, l'Etat propose la création d'un comité de gouvernance des fonds RSE pour le territoire concerné par la création de l'A412 au sein duquel siègera Thonon Agglomération.

CONSIDERANT qu'en conséquence, il est demandé à Thonon Agglomération de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de cette instance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant de Thonon Agglomération au sein du comité de gouvernance des fonds RSE A412 :
 - En qualité de membre titulaire : Cyril DEMOLIS
 - En qualité de membre suppléant : François DEVILLE
DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Président afin d'assurer la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

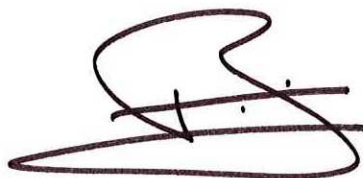
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUL. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC2026.00286

MOTION DE SOUTIEN A L'ADEME

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC000886 du Conseil Communautaire du 25 février 2020 relative à l'approbation du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) et plus précisément son plan d'actions en cours de déploiement.

CONSIDERANT l'importance et la qualité des interventions des équipes de la direction régionale de l'ADEME tant pour les collectivités que pour les entreprises du territoire.

CONSIDERANT les montants de financements obtenus qui ont permis les montages des projets publics et privés, essentiels aux actions de transition écologique et d'adaptation du territoire aux évolutions climatiques.

CONSIDERANT la nécessité de conserver une organisation qui fonctionne et qui a fait ses preuves.

CONSIDERANT le risque auquel les bénéficiaires des services de l'ADEME, à commencer par Thonon Agglomération, pourraient être exposés de voir se dégrader l'accompagnement financier et technique autour de ces enjeux et projets de transition écologique.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 45

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (Olivier BARRAS, Jean-Claude TERRIER avec son pouvoir)

APPROUVE la motion visant à conserver l'autonomie des directions régionales de l'ADEME.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

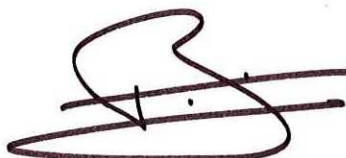
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON

agglomération

N° CC2026.00287
AP/CP - Budget annexe - Eau Potable 2026

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2311-3 et L2311-9,
VU l’instruction budgétaire et comptable M49,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l’agglomération,
VU la délibération du 16 décembre 2025 modifiant les Autorisations de programmes et crédits de paiements,
VU la délibération n° CC2026.00215 du Conseil Communautaire du 26 mai 2026 adoptant le règlement Budgétaire et Financier,
VU la délibération n° CC2025.00281 du Conseil Communautaire du 25 novembre 2025 portant débat sur les orientations budgétaires 2026 rappelant la mise en place d’autorisation de programme et crédits de paiement.
VU la délibération n° CC2025.00338 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2025 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe Eau Potable,
VU la délibération n° CC2026.00252 du Conseil Communautaire du 23 juin 2026 adoptant le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Eau Potable.

CONSIDERANT qu’il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.
CONSIDERANT la reprise et l’actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiements.

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Budget Eau potable	Intitulé de l'opération	Crédits de paiement								Total Autorisation de Programme
		Total réalisé avant 2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
AP/CP voté en BP 2026 Révision proposée au BS 2026	AP/CP 14 RESERVOIR EAU MARCLAY	14 240	59 682	40 376	1 940 000	2 305 702				4 360 000
		14 240	59 682	63 958	1 940 000	2 282 120				4 360 000
AP/CP voté en BP 2026 Révision proposée au BS 2026	AP/CP 15 SECURISATION DE LA PARTIE OUEST DU TERRITOIRE EN EAU POTABLE			23 404	150 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	4 026 596	12 200 000
				32 905	150 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	4 017 095	12 200 000
AP/CP voté en BP 2026 Révision proposée au BS 2026	AP/CP 22 Doublement de l'usine de Traitement Eau Potable - Chevilly - Excevenex				100 000	150 000	3 000 000	4 000 000	3 250 000	10 500 000
					100 000	150 000	3 000 000	4 000 000	3 250 000	10 500 000
AP/CP voté en BP 2026 Révision proposée au BS 2026	Total AP/CP	14 240	59 682	63 780	2 190 000	4 455 702	6 000 000	7 000 000	7 276 596	27 060 000
		14 240	59 682	96 863	2 190 000	4 432 120	6 000 000	7 000 000	7 267 095	27 060 000

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels sont ouverts au budget 2026.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Prefecture le 23 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l’agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00288
AP/CP - Budget annexe Assainissement 2026

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2311-3 et L2311-9,
VU l’instruction budgétaire et comptable M49,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l’agglomération,
VU la délibération du 16 décembre 2025 modifiant les Autorisations de programmes et crédits de paiements,
VU la délibération n° CC2026.00215 du Conseil Communautaire du 26 mai 2026 adoptant le règlement Budgétaire et Financier,
VU la délibération n° CC2025.00281 du Conseil communautaire du 25 novembre 2025 portant débat sur les orientations budgétaires 2026 rappelant la mise en place d’autorisation de programme et crédits de paiement,
VU la délibération n° CC2025.00339 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2025 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement,
VU la délibération n° CC2026.00251 du Conseil Communautaire du 23 juin 2026 adoptant le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Assainissement.

CONSIDERANT qu’il est nécessaire de statuer sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.
CONSIDERANT la reprise et l’actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiements.

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Budget Assainissement	Intitulé de l'opération	Crédits de paiement								Total Autorisation de Programme
		Total réalisé avant 2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
AP/CP voté BP 2026	AP/CP 17 SUPPRESION STATION FESSY LULLY			150 000	50 000	6 175 000				6 375 000
Révision proposée BS 2026				0	50 000	6 325 000				6 375 000
AP/CP voté BP 2026	AP/CP 21 RECONSTRUCTION STEP DOUVAIN			115 000	460 000	2 440 000	12 195 000	12 195 000	12 195 000	39 600 000
Révision proposée BS 2026				0	460 000	2 440 000	12 195 000	12 195 000	12 310 000	39 600 000
AP/CP voté BP 2026	Total AP/CP	0	0	265 000	510 000	8 615 000	12 195 000	12 195 000	12 195 000	45 975 000
Révision proposée BS 2026		0	0	0	510 000	8 765 000	12 195 000	12 195 000	12 310 000	45 975 000

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels sont ouverts au budget 2026.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l’agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON

agglomération

N° CC2026.00289
BUDGET EAU POTABLE - Décision modificative n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
VU la délibération n° CC2025.00338 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 16 décembre 2025 relative au vote du budget primitif 2026 du budget annexe Eau Potable,
VU la délibération n° CC2026.00252 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 23 juin 2026 relative au vote du budget supplémentaire 2026 du budget annexe Eau Potable.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2026 pour ce budget.

Monsieur le Président présente le projet de décision modificative n°1 Eau Potable 2026 équilibré en recettes et en dépenses :

841 000 Euros en investissement dépenses et recettes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte Le projet de décision modificative n° 1 Eau Potable pour l'année 2026 équilibré en recettes et dépenses.

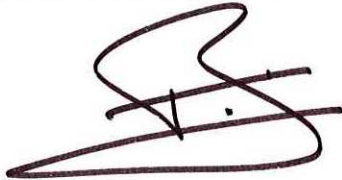
Sens	Section	Article	Libellé Article	Gestionnaire	Analytique	Proposé
Dépense	Investissement	2315	Installations, matériel et outillage techniques	EAU POTABLE	A412	841 000,00
Recette	Investissement	1641	Emprunts en euro	EAU POTABLE	A412	841 000,00

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric Gerdil
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric Gerdil
LOISIN : Mme Laëtizia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00290

FIN DE LA MISSION DE PORTAGE DE L'EPF74 ET RACHAT DES BIENS - 6079 Vers la Tour, 118 et 124 avenue de la Gare

VU les conventions signées entre l'EPF 74 et la Thonon Agglomération en date des 19 octobre 2022 et 26 juin 2023, thématique « Equipement publics » portant sur les biens suivants :

N 125 – 127- 1817- 1820 – 1822 – 723 et la moitié indivise de la 978 et N 124 – 126 – 128 – 722 – 724 – 977 et la moitié indivise de la 978,

VU la valeur des parcelles N 125-127-1817-1820-1822-723 et la moitié indivise de la 978, soit la somme de 229.163,16 euros HT (comprenant Prix d'achat, emploi, honoraires d'acquisition, travaux),

VU la valeur des parcelles N 124 – 126 – 128 – 722 – 724 – 977 et la moitié indivise de la 978, soit la somme de 211.542,50 euros HT (comprenant Prix d'achat, emploi, honoraires d'acquisition, travaux),

VU la qualité d'assujetti de l'EPF à la TVA, la vente des biens, qualifiés **de bâtis de plus de 5 ans**, peut être soumise à la TVA sur option et sur la marge ; Le Taux normal de 20% sur la marge s'applique à cette vente,

VU l'arrêté de DUP du 18 décembre 2018,

VU le PPI 2019_2023 de l'EPF,

VU les statuts de l'EPF,

VU l'article 4.6 du règlement intérieur de l'EPF.

CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon Agglomération de mettre fin par anticipation au portage des biens susmentionnés situés aux

- « 6079 Vers la Tour »,
- « 118 avenue de la Gare »,
- et « 124 avenue de la Gare ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DEMANDE d'acquérir les biens ci avant mentionnés.

REGULARISE l'achat, par acte notarié chez Maître GRILLAT, Notaire à BONS EN CHABLAIS :

- des parcelles N 125-127-1817-1820-1822-723 et la moitié indivise de la 978 au prix de : **229.163,16 euros HT, Tva 991,94 euros en sus ;**
- et rembourser à la signature de l'acte la somme de **91.665,27 Euros HT** correspondant au solde de la vente, déduction faite des sommes déjà réglées dès avant ce jour pour 137.497,89 euros HT, et de régler la TVA pour la somme totale de **991,94 euros.**
- des parcelles N 124 – 126 – 128 – 722 – 724 – 977 et la moitié indivise de la 978 au prix de : **211.542,50 euros HT, Tva 602,45 euros en sus ;**
- et rembourser à la signature de l'acte la somme de **126.968,85 Euros HT** correspondant au solde de la vente, déduction faite des sommes déjà réglées dès avant ce jour pour 84.573,65 euros HT, et de régler la TVA pour la somme totale de **602,45 euros.**

CHARGE Monsieur le Président de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue circular official seal of Thonon Agglomération. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'M. [illegible]'.

Le secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC2026.00291

LOGEMENT SOCIAL - Révision du Document Cadre d'Orientation et de la Convention Intercommunale d'Attribution

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté,
VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),
VU les articles L441-1-5 du Code de la Construction et d'Habitation,
VU la délibération n° DEL2017.422 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017 relative à la création de la Conférence Intercommunale du Logement,
VU l'arrêté conjoint n° ARR-DDCS/PL/2018-0221 définissant la composition de la CIL,
VU la délibération n° DEL2020.738 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2020 approuvant le document cadre d'orientation et la convention intercommunale d'attribution 2019-2025.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération est compétente en matière d'habitat et compte un Quartier Prioritaire de la Ville sur la commune de Thonon.

CONSIDERANT que le contrat de Ville 2024-2030 de Thonon Agglomération a été signé en septembre 2024.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération est soumise à l'obligation de réforme des attributions.

CONSIDERANT que la Conférence Intercommunale du Logement, instance de gouvernance partenariale et stratégique de la politique d'attribution des logements sociaux, est en place depuis 2019.

CONSIDERANT que l'échéance de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) 2019-2025 impose une mise à jour du diagnostic partagé du Document Cadre d'Orientation (DCO) et la définition de nouveaux engagements.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le lancement de la révision du Document Cadre d'Orientation et de la Convention Intercommunale d'Attribution.
- APPROUVE le principe d'associer largement les partenaires concernés par les politiques d'attribution.
- APPROUVE le lancement d'une consultation pour recourir à une AMO « Habitat ».
- AUTORISE Monsieur le Président à diligenter cette procédure de consultation, à signer le marché public correspondant avec la société retenue et à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de sa mission.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

23 JUIL. 2026

23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAS
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtizia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAS
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC2026.00292

(RE) ATTRIBUTION D'UNE AIDE "ECONOMIE D'ENERGIE" A UN PARTICULIER

VU la délibération n° BC001352 du Bureau Communautaire du 29 juin 2021, attribuant une aide forfaitaire de 3 000 € pour des travaux « Economie d'énergie » à une habitante d'Allinges.

CONSIDERANT la notification de prorogation du délai d'exécution des travaux de l'Anah en date du 06 mars 2024.

CONSIDERANT la notification de paiement de la subvention de l'Anah du 6 juin 2026 conditionnant le paiement de celle de l'agglomération.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2020-2026 et plus particulièrement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, des particuliers ont pu bénéficier d'aides financières pour réaliser des travaux de réhabilitation dans leur logement.

Thonon agglomération a ainsi octroyé une aide « Economie d'énergie » pour un montant de 3 000 € à une habitante d'Allinges. La demande de paiement intervenant après le délai de caducité de l'aide, il est nécessaire de redélibérer pour procéder à son versement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

REATTRIBUE	une aide financière de 3 000 € à une habitante d'Allinges pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération.
VERSE	la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. Le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

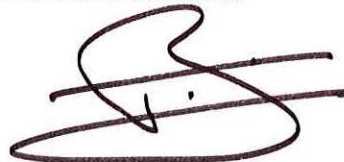
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric Gerdil
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric Gerdil
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00293

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – 29 et 31 route de Tully (ex 33, rte de Tully) à THONON-LES-BAINS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 172959 signé entre S.A. VILOGIA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de THONON-LES-BAINS en date du 10/09/2024 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06/01/2026.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 728 673,00 euros souscrit par S.A. VILOGIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 172959 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 12 logements sociaux, 3 PLAI, 1 PLAIa, 7 PLUS et 1 PLS, en VEFA, dans l'opération située 29 et 31 route de Tully à THONON-LES-BAINS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|---|
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 728 673,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 172959 constitué de 7 lignes du Prêt. |
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 864 336,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 12 logements locatifs sociaux, 3 PLAI, 1 PLAIa, 7 PLUS et 1 PLS en VEFA dans l'opération située 29 et 31 route de Tully (ex 33, rte de Tully) à THONON-LES-BAINS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. |
| PRECISE | que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. |
| PRECISE | que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. |
| PRECISE | que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. |
| VALIDE | sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération. |
| PRECISE | que cette convention intervenante entre S.A. VILOGIA et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignment, tiers à la convention. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires. |

____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

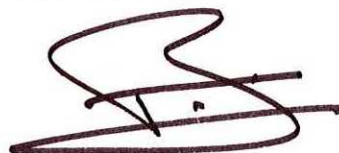
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

A blue circular stamp with the text "THONON AGGLOMERATION" around the perimeter. A black ink signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance

A black ink signature, appearing to be "S. B.", written in a stylized, cursive manner.

23 JUIL. 2026

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00294

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – ORGANDI, Chemin des Tissottes à THONON-LES-BAINS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 176691 signé entre SA Alliade Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération,
CONSIDERANT la réponse de la mairie de THONON-LES-BAINS en date du 05/05/2025 ne souhaitant pas se porter garante.
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 10/02/2026.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 717 798 euros souscrit par SA Alliade Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 176691 constitués de 4 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 7 logements sociaux, 2 PLAI, 1 PLAIa et 4 PLUS, en VEFA, dans l'opération « ORGANDI », située chemin des Tissottes à THONON-LES-BAINS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|--|
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 717 798 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 176691 constitué de 4 lignes du Prêt. |
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 358 899 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 7 logements locatifs sociaux, 2 PLAI, 1 PLAIa et 4 PLUS en VEFA dans l'opération « ORGANDI », située chemin des Tissottes à THONON-LES-BAINS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. |
| PRECISE | que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. |
| PRECISE | que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. |
| PRECISE | que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. |
| VALIDE | sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération. |
| PRECISE | que cette convention intervenante entre SA Alliade Habitat et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires. |

____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

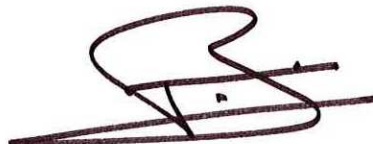
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue circular official seal of Thonon Agglomération. The seal features a central emblem with a mountain and a river, surrounded by the text 'THONON AGGLOMERATION'. A large, stylized signature in black ink is written over the seal.

Le secrétaire de séance

A stylized signature in dark ink, consisting of several loops and horizontal strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

23 JUIL. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTNONE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVE : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00295

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – « Grand Angle » à DOUVAIN

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 188738 signé entre 1001 Vies Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de DOUVAIN en date du 27/06/2025 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25/11/2025.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 027 467,00 euros souscrit par 1001 Vies Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 188738 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 13 logements sociaux, 4 PLAI, 8 PLUS, 1 PLS, en VEFA, dans l'opération « Grand Angle », située 5, rue de Moisy à DOUVAIN. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|---|
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 027 467,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 188738 constitué de 7 lignes du Prêt. |
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 1 013 733,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 13 logements locatifs sociaux, 4 PLAI, 8 PLUS et 1 PLS en VEFA dans l'opération « Grand Angle », située 5, rue de Moisy à DOUVAIN.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. |
| PRECISE | que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. |
| PRECISE | que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. |
| PRECISE | que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. |
| VALIDE | sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération. |
| PRECISE | que cette convention intervenante entre 1001 Vies Habitat et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires. |

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2026.00296

APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE - Attribution de subventions

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la circulaire du 31 août 2023 fixant les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville,

VU la délibération n° CC024.00310 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 approuvant le contrat de ville – engagement quartiers 2024-2030.

CONSIDERANT le lancement d'un appel à projets en février 2025 dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs définis au sein de la circulaire du 31 août 2023.

CONSIDERANT l'inscription de l'enveloppe dédiée de 50 000 € au budget 2026 de Thonon agglomération.

CONSIDERANT la validation des financements décrits ci-dessous par le comité technique :

Pour les dossiers « au fil de l'eau » :

- Le projet « **Les Murmures du Macadam 2026 - 5ème édition** » proposé par l'association Thonon Evènements : il consiste à proposer des ateliers et spectacles au sein du QPV et quartiers d'habitat social de Thonon-les-Bains afin de permettre l'effectivité des droits culturels pour tous. Les murmures du Macadam sont un prélude des fondus du Macadam.
Subvention proposée : **5 000 €** (Cofinancement de 3000 € de l'Etat)
- Le projet « **AU CHOEUR DE L'ECOLE** » proposé par l'école de musique et de danse de Thonon-les-Bains (EMDT) : consiste à initier les élèves de l'école primaire de la Grangette à Thonon (quartier de la Versoie) à la pratique du chant.
Subvention proposée : **4 000 €**
- Le projet « **Expérience médias pour des jeunes 16/25 ans de la mission locale du Chablais à la recherche d'un projet professionnel** » proposé par Activ 'citoyens vise à permettre aux jeunes suivis par la mission locale et issus pour moitié du quartier de Collonges-Ste Hélène à les former en communication à travers la couverture du 1er festival francophone du documentaire sportif qui aura lieu à Thonon-les-Bains les 11,12 et 13 décembre 2026.
Subvention proposée : **3 000 €** (Cofinancement de 3 000 € de l'Etat).
- Le projet « **Battles d'impro + Gala d'improvisation théâtrale 3ème édition** » proposé par Savoie Impro : il consiste à faire découvrir le match d'improvisation théâtrale aux jeunes des quartiers d'habitat social thononais en favorisant la mixité (jeunes suivis par l'EPDA de prévention spécialisée et club jeunes Thonon-les-Bains).
Subvention proposée : **2 500 €** (Cofinancement de 3 000 € de l'Etat)

Pour les dossiers « Quartiers d'été » :

- Le projet « **Beach soccer et Coupe du monde 2026 et foot en partage** » de l'AS Thonon vise à permettre aux jeunes de sortir de leur quartier en leur permettant la pratique du Beach soccer et à organiser la projection d'un match de la coupe du monde de football à l'auditorium pôle de la visitation de Thonon.
Subvention proposée : **1 000 €** (Cofinancement de 1000 € de l'Etat)

THONON agglomération

- Le projet « **Projet Hors les Murs** » découverte du vivant porté par le centre social de Thonon s'inscrit dans une démarche d'aller-vers le public qui ne fréquentent actuellement pas le centre social en proposant une sensibilisation à l'environnement naturel dans les quartiers de Vongy, du Châtelard et de Ste Hélène.
Subvention proposée : **1 000 €**
- Le projet « **Un été pour jouer, créer, bouger et partager au quartier des Bolliets / parc Saint Loup** » de la MJC Chablais apporte une programmation de deux à trois actions par semaine durant le mois de juillet autour de la culture, de l'environnement et du vivre-ensemble dans le quartier des Bolliets à Douvaine.
Subvention proposée : **5 000 €**
- Le projet « **Découverte des sports et culture Américaine** » du foyer culturel de Sciez et du Chablais repose sur la découverte et la pratique sportive (football américain / Flag et cheerleading, football, basket, roller derby, breakdance, street art/ graffiti) et d'une diffusion de match de la coupe du monde sur écran géant durant une soirée à proximité du quartier des Crêts.
Subvention proposée : **2 500 €**
- Le projet « **La Montagne Prend Ses Quartiers** » est portée par l'association « En passant par la montagne » et consiste à sensibiliser les habitants du quartier de Collonges-Ste Hélène et du Châtelard à Thonon à travers plusieurs temps d'animation (fresque, course d'orientation, temps fort à Collonges, journée escalade/ randonnée en famille, séjour en montagne).
Subvention proposée : **4 000 €** (Cofinancement de 7 000 € de l'Etat)
- Le projet « **Battles itinérantes – ateliers improvisation théâtrale** » porté par Savoie impro s'inscrit dans la continuité du cycle d'initiation à l'improvisation théâtrale et au gala réalisé en janvier dernier en proposant au groupe de jeunes qui en a bénéficié d'aller promouvoir cette activité et s'exercer avec d'autres jeunes des Crêts (Sciez) et des Bolliets (Douvaine).
Subvention proposée : **2 000 €**
- Le projet « **Atelier sérigraphie - Un monde, mille visages** » mené l'association Pigment permet d'initier les jeunes à la sérigraphie à l'aide d'un module portatif. Cette action aura lieu à la Versoie, Vongy, Châtelard, Collonges (Thonon).
Subvention proposée : **1 675 €**
- Le projet « **Entre-sort Escape game théâtralisés** » de la compagnie Les Enfants sauvages consiste à proposer des entre-sorts de contes pour une famille ou un petit groupe d'enfants à la fois toutes les dix minutes sur plusieurs temps à la Versoie, au Châtelard et à Vongy.
Subvention proposée : **1 640 €** (Cofinancement de Savoie biblio et de la Ville de Thonon-les-Bains)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement des subventions proposées ci-dessus.

____ THONON agglomération

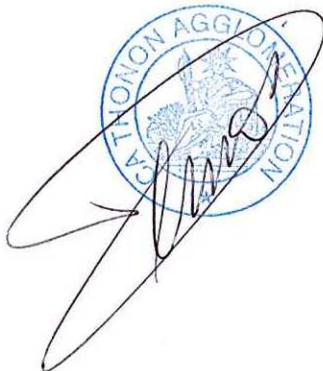
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

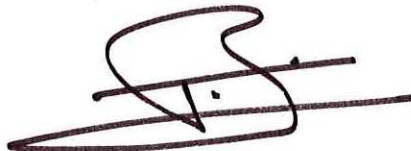
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue circular official seal of Thonon Agglomération. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'M. [illegible]'. The seal itself contains the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and a central emblem.

Le secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'S. [illegible]'. It is written over a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00297

COMMANDE PUBLIQUE / MUTUALISATION DES SERVICES

APPEL D'OFFRES OUVERT N° PAN-2026-03(MOB) – MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE ET DE DEVOIEMENT DES RESEAUX HUMIDES POUR LE TRANSPORT A HAUT NIVEAU DE SERVICE SUR LA RD 1005 ENTRE THONON-LES-BAINS ET VEIGY-FONCENEX -

Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles :

- L.5211-1 et suivants, relatifs aux dispositions générales applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- L.5216-5 définissant les compétences obligatoires des communautés d'agglomération, notamment la compétence mobilité, organisation des transports,
- L.2122-21, précisant les attributions de l'exécutif local pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, applicable au président d'EPCI par renvoi des dispositions du CGCT.

VU le Code des transports et notamment les articles et notamment les articles :

- L.1231-1, définissant les missions des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), compétentes pour organiser les services de mobilité sur leur ressort territorial,
- L.1231-1-1, qui énumère les services pouvant être organisés par les AOM (transports réguliers, mobilité solidaire, transport à la demande, etc.),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU la consultation lancée sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation, dans laquelle se sont déroulées une première phase pour la sélection des candidatures et une seconde phase pour le choix de l'attributaire, selon les dispositions des articles L. 2124-3, et R. 2124-3-4° du CCP.

CONSIDERANT les enjeux de mobilité du territoire, situé au sein du bassin de vie du Grand Genève, nécessitant le développement d'une offre de transport collectif performante.

CONSIDERANT le projet de Transport à Haut Niveau de Service (THNS) sur la RD1005, destiné à améliorer les conditions de déplacement et l'attractivité des transports collectifs.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération assurera, par conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage conclues avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie et les communes concernées, la conduite des études et des travaux relatifs à ce projet.

CONSIDERANT que la réalisation de cette opération bénéficie de financements apportés par plusieurs partenaires institutionnels, notamment l'État, le Département de la Haute-Savoie, le Canton de Genève et la Confédération suisse, impliquant des exigences particulières en matière de suivi technique et financier.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 17/03/2026 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'absence d'allotissement.

CONSIDERANT la durée prévisionnelle de l'accord-cadre de 6 ans.

CONSIDERANT les offres réceptionnées pour chacune des deux phases.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 07/07/2026 portant attribution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à marchés subséquents attribué à l'entreprise SCE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (69100 VILLEURBANNE), pour un montant maximum de 1 812 000,00 € HT (TVA 20 %), soit 2 174 400,00 € TTC.

THONON agglomération

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés subséquents conclu dans le cadre du présent accord-cadre de référence et tous les documents s'y afférents.
- PRECISE que la société SCE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT agit en qualité de mandataire du groupement d'entreprises SCE, PROFILS ETUDES et ATELIER AUP.
- PRECISE que les prestations du présent accord-cadre s'exécuteront par la passation de marchés subséquents dans le montant maximum défini par l'accord-cadre.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

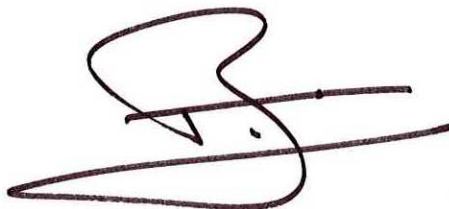
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue circular official seal of Thonon Agglomération. Overlaid on the seal is a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'M. [illegible]'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Le secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in dark ink, written in a cursive, flowing style. It is positioned below the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC2026.00298

EAU POTABLE - Convention de travaux avec le GIE A412

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.1414-3 relatif à la constitution des CAO pour les groupements de commande,
VU le Code de la Commande Publique (CCP), et notamment son article L.2113-6 relatif à la constitution de groupement entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés,
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert.

CONSIDERANT la nécessité de dévoyer les réseaux humides exploités par Thonon Agglomération, dans le cadre du tracé de l'A412, suivant le planning général de l'opération.

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser les travaux portés par le GIE de ceux portés par Thonon Agglomération.

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention études et travaux telle qu'annexée à la présente délibération.
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2026 et suivant.
- AUTORISE Monsieur le président à signer la convention constitutive « études et travaux » avec le Groupement d'Intérêt Economique A412, de même que tout document nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes dans le respect de la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

23 JUIL. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC2026.00299

CONVENTION POUR LE DEVERSEMENT DE MATIERES EXOGENES A LA STATION D'EPURATION DE DOUVAINE

VU le code de l'environnement au titre 1^{er}, livre V de la partie réglementaire,
VU l'arrêté du 07 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 03 décembre 2010,
VU les précédentes conventions, nécessitant une mise à jour sur une durée de validité.

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions techniques, administratives, et financières dans lesquelles sont admises les matières de vidanges et les graisses apportées par les sociétés d'hydrocurage à la station d'épuration de Douvaine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention pour l'admission de matières de vidanges sur la station d'épuration de Douvaine avec les entreprises spécialisées dans ce domaine.
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tous documents afférents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

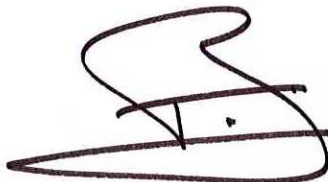
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

23 JUIL. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC2026.00300

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU / GROUPEMENT DE COMMANDES - MAPA-2025-48(SEA) AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU PUARD A BRENTHONNE - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la Commande Publique (CCP), et notamment l'article L2123-1-1° et suivant relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA),
VU les dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 et L2125-1 1°, R2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives à la procédure adaptée,
VU la délibération n° CC2025.00294 du Conseil Communautaire du 25 novembre 2025 constituant le groupement de commandes.

CONSIDERANT la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Brenthonne, le SYANE et Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 06/03/2026 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'engagement de la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 2 lots.

CONSIDERANT les travaux assurés par Thonon Agglomération prévus dans le lot 1 partie 2.

CONSIDERANT la durée prévisionnelle des travaux de 12 mois.

CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 27 mai 2026, en présence de Monsieur Noël MATHIAN pour représenter Thonon Agglomération, portant attribution des 2 lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 1 partie 2 attribué à l'entreprise COLAS FRANCE PERRIER 74 (74550 Perrignier), pour un montant 789 398,50 € HT (TVA 20 %), soit 947 278,20 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution.

PRÉCISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

23 JUIL. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

23 JUIL. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC2026.00301

**COMMANDE PUBLIQUE / GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
MAPA-2026-12(EAU) - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE ROUTE D'ORCIER, ROUTE
DE MAUGNY, ALLEE DU CHAMP DES BAUDS, CHEMIN DE LA PIERRE, CHEMIN DU PARADIS SUR LA
COMMUNE DE DRAILLANT - Autorisation de signature des marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la Commande Publique (CCP), et notamment l'article L2123-1-1° et suivant relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA),
VU les dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 et L2125-1 1°, R2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives à la procédure adaptée,
VU la délibération n° CC2026.00088 du Conseil Communautaire du 3 mars 2026 constituant le groupement de commandes.

CONSIDERANT la constitution d'un groupement de commandes entre le SYANE et Thonon Agglomération afin de mener à bien des travaux de réseaux secs et humides au hameau de Maugny commune de Draillant.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 07 avril 2026 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'avis rectificatif publié le 19 mai 2026 sur les mêmes supports de publication portant prolongation du délai de consultation afin d'ouvrir à une large concurrence.

CONSIDERANT l'engagement de la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 2 lots.

CONSIDERANT les travaux assurés par Thonon Agglomération prévue dans le lot 1A.

CONSIDERANT la durée prévisionnelle des travaux de 14 mois.

CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 16/06/2026, en présence de Monsieur Noël MATHIAN portant attribution des 2 lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|--|
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer le lot n° 1A attribué à l'entreprise COLAS FRANCE – PERRIER 74 (74550 Perrignier), pour un montant 888 545,87 € HT (TVA 20 %), soit 1 066 255,05 € TTC. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer les marchés et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution. |
| PRÉCISE | que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées. |

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue circular official stamp of Thonon Agglomération. The text 'THONON AGGLOMERATION' is written around the perimeter, and a central emblem is visible. A black ink signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance

A black ink signature is written in a stylized, cursive manner.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTNONE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtizia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2026.00303

SUBVENTION FINALE DE LA COUPE D'EUROPE DES BLACK PANTHERS

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU l'avis du Bureau Communautaire du 23 juin 2026 proposant l'allocation d'une subvention de 4 000 € à l'association pour l'organisation à cette finale de la coupe d'Europe des clubs champions 2026 à Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT qu'à travers cette subvention, Thonon Agglomération apporte son soutien aux associations qui participent au dynamisme et au rayonnement de manière nationale ou internationale de son territoire.

CONSIDERANT que l'attribution de la subvention est soumise au respect de la mention du partenariat (communication sur l'ensemble des supports) et invitation officielle du président.

CONSIDERANT que le versement de la subvention intervient après l'étude des justificatifs financiers et de communication.

CONSIDERANT que le montant de la subvention est non révisable à la hausse, même si la dépense réalisée dépasse le coût prévisionnel de l'opération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association des Black Panthers pour l'accueil de la finale de la Coupe d'Europe 2026.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026, chapitre 65.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

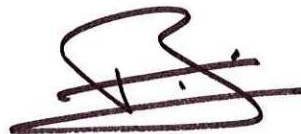
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 07/07/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par Mme Fanny BON
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Eric MOUTHON, Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, Mme Sophie CHESSEL, M. Murat OZGONUL, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON donne pouvoir à M. Frédéric GERDIL
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE donne pouvoir à M. François DEVILLE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, M. Didier DE VETTOR donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL donne pouvoir à M. Michel CAPLOT, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sophie CHESSEL, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE (est parti après la délibération n° CC2026.00297), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Cédric GLAPA donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Emilienne RIM A KEDI, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Michel VUILLAUME, M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER

Liste des personnes absentes :

ARMOY : Mme Agnès HUBERT

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Elodie MERCIER, Service CA

M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC2026.00304

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE RENFORTS ET ACCOMPAGNEMENTS SPECIFIQUES DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE**

VU les dispositions du code général de la fonction publique, et notamment ses articles L452-1 à L452-48 relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, et en particulier son article 27.

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose, dans le cadre de ses missions facultatives, un certain nombre de prestations dont l'objectif est d'apporter un renfort temporaire en effectifs, mais également des accompagnements spécifiques en matière de ressources humaines.

CONSIDERANT que l'ensemble de ces prestations est accessible par l'adhésion à une convention cadre, permettant de mobiliser tout ou partie d'entre elles en cas de besoin.

CONSIDERANT l'intérêt significatif que peut représenter pour la collectivité l'accès à ces différents services.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|-----------|--|
| SOLLICITE | le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations de renforts et accompagnements spécifiques qu'il propose aux collectivités dans le cadre de ses services facultatifs, et de la convention cadre qui s'y attache. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à conclure la convention cadre correspondante, selon le modèle annexé à la présente délibération. |
| CHARGE | Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération. |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 23 JUIL. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 23 JUIL. 2026